

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

## Au Havre, mobilisation pour une Brésilienne expulsée : « On ne sépare pas une mère de ses enfants »

Par Nicolas Le Jean

6-8 minutes

Une Brésilienne et mère de famille est convoquée vendredi 18 avril 2025 à la police aux frontières du Havre pour être expulsée de France. Mercredi 16 avril, plus d'une centaine de personnes se sont mobilisées devant la sous-préfecture pour le réexamen de sa situation. Explications.



Maria Graciela Da Costa, au centre, doit être expulsée vendredi 18 avril 2025. Au premier plan, son fils Filipe, 11 ans, souffrant d'un syndrome autistique profond. - Paris Normandie/Nicolas Le Jean



Par Nicolas Le Jean

Publié: 16 Avril 2025 à 20h35 Temps de lecture: 2 min

*Vous n'êtes pas seule, Madame !* », lâche un manifestant, alors que Martine Bachelet, de l'Association havraise de solidarité et d'échanges avec tous les immigrés (Ahseti), achève

sa prise de parole devant la sous-préfecture [du Havre](#), ce mercredi 16 avril après-midi. Non, Maria Graciela Da Costa, 40 ans, n'est pas seule, face à une « *décision insoutenable* », a qualifié Martine Bachelet : celle d'être convoquée vendredi 18 avril prochain à la police aux frontières havraise avec ses bagages pour être expulsée vers le Brésil. Devant la sous-préfecture, plus d'une centaine de personnes, dont des représentants d'organisations politiques, syndicales et associatives sont là pour s'opposer à cette décision et lui témoigner leur soutien, à elle et sa famille : son mari et leurs trois enfants, dont le dernier, 21 mois, est né au Havre.

Une famille qui a fui le Brésil, après que Maria Graciela, qui travaillait dans une pharmacie, a subi d'« *ignobles violences, puis des menaces de mort suite à ses dépôts de plainte contre son employeur pour des salaires non payés* », explique Martine Bachelet au mégaphone. Arrivés en France en 2021 et au Havre en 2022, Maria Graciela et son mari ont bénéficié d'autorisations provisoires de séjour. Mais en janvier dernier, alors qu'elle n'en était plus bénéficiaire, Maria Graciela a fait l'objet d'un contrôle d'identité à la gare du Havre. « *Elle a été placée en garde à vue toute la journée* » souffle Najib Hafdioui, le travailleur social qui suit la famille. Après quoi la mère de famille a été assignée à résidence, dans le logement de l'Armée du Salut qu'elle occupe avec les siens, au Havre. Et c'est vendredi 11 avril, en pointant au commissariat, que la Brésilienne s'est vu remettre une convocation aux fins d'expulsion. Une situation d'autant plus douloureuse que son fils Filipe, 11 ans, souffre d'un syndrome autistique profond.

## Un enseignant ému et indigné

Martine Bachelet et Thomas Audigier, le professeur des écoles de Filipe et membre de Réseau Éducation sans frontières (RESF), ont été reçus par le directeur de cabinet de la sous-préfète, pour que cette dernière réexamine la situation de la famille. « *On n'a aucune réponse parce qu'il était simplement là pour entendre ce qu'on avait à dire* », délivre l'enseignant au mégaphone, à l'issue de l'entretien : « *On ne sépare pas une maman de ses enfants, c'est tout* », martèle-t-il, visiblement ému. Et de s'indigner : « *En classe, j'ai cinq enfants dont les parents sont sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français. Je ne suis pas sûr de pouvoir continuer à afficher longtemps la Marseillaise et le drapeau français.* »

Une pétition a été lancée [sur change.org](#), « Non à l'expulsion de Maria Graciela ».